Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D059_BUR230425-DE

D059-BUR230425

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Lionel GAZEAU, Christophe HOGARD
Date de convocation : 15 avril 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Conventions de mise à disposition d'accords-cadres développés par la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération n°D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au président,

Considérant que la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, la CANUT, spécialisée dans les domaines du numérique et des télécoms, est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique pour les achats de matériels, logiciels et prestations couvrant des besoins numériques et télécoms.

Considérant que Trivalis doit acquérir des matériels, logiciels et prestations afin de couvrir ses besoins numériques et télécoms.

Considérant que dans ce cadre, la CANUT propose à Trivalis les accords-cadres suivants :
- Fourniture de services de télécommunication (fixes, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles et services associés
- Distribution de logiciels multi-éditeurs et prestations de services associés
- Fourniture de matériel micro-informatique bureautique pour les adhérents de la CANUT
- Fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft, et services bureautiques en ligne alternatifs
- Acquisition de matériels informatiques et telecoms reconditionnés, remise à niveau de matériels informatiques et de communication
- Achats d'équipements audio visuels et prestations d'intégration associées

Considérant qu'afin de bénéficier de ces accords-cadres, il est nécessaire de signer des conventions de mise à disposition d'accord cadre et de régler une cotisation annuelle. La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit, en fonction des effectifs, et avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires. Pour Trivalis, le coût annuel de la redevance est fixé à 540 € en 2025. Cette redevance sera proratisée pour cette première année et commencera le mois suivant la souscription.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver les conventions de mise à disposition des accords-cadres susmentionnés à intervenir avec la CANUT dont les projets sont joints en annexe,

Autoriser le Président à signer les conventions ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve les conventions de mise à disposition des accords-cadres susmentionnés à intervenir avec la CANUT dont les projets sont joints en annexe,

Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 085-258502962-20250423-D059_BUR230425-DE

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 25/04/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).